

Comité d'assurance responsabilité civile professionnelle
Rapport à l'intention de l'Assemblée générale annuelle du Conseil
Ville de Québec, Québec
2, 3 et 4 octobre 2007

Le CARCP est toujours très actif. Le comité s'est doté d'un nouveau membre au cours de la dernière année. Alvin Hayes de Terre-Neuve-et-Labrador s'est ajouté à l'équipe et occupe maintenant le poste de Directeur de liaison. Deux membres verront leur mandat se terminer à la conclusion de la réunion prévue au printemps 2008. Notre comité va aborder cette question lors de notre réunion prévue le 30 septembre à Ottawa. La composition actuelle du comité est la suivante (le trimestre indiqué correspond à l'achèvement du mandat) :

Sarah Cornett	-	Secrétaire-Trésorière	Membre permanente
Alvin Hayes	-	Directeur de la liaison	
Monroe Kinloch	-		Printemps 2008
Lester Berrigan	-		Printemps 2008
Grey Browne	-		Printemps 2011
Gordon Webster	-	Président	Printemps 2009

Le comité se rassemble toujours deux fois par année. Nous planifions la tenue de nos réunions afin qu'elles coïncident avec celles où nous rencontrons notre courtier et nos assureurs pour discuter des indemnités et des questions relatives à notre programme d'assurance. Nous communiquons également entre nous sur une base régulière au moyen de courriels, de télécopies, par téléphone ou par l'entremise de téléconférences.

Le courtier du CARCP, suivant les recommandations du comité, a négocié avec succès une nouvelle option avec nos assureurs pour ceux dont la police venait à échéance le 1^{er} juin 2007. Cette option garantit le gel des primes lors des renouvellements du 1er juin 2007 et 2008, à condition que les assurés choisissent bien sûr cette option. À ce jour, les primes semblent demeurer à un niveau acceptable et elles nous permettent de maintenir le programme en bonne santé. Le seul scénario où nous pourrions possiblement subir une hausse, autre que par suite de l'indemnisation d'une perte catastrophique, serait en raison de l'ébranlement des marchés de l'assurance causé par une catastrophe naturelle ou d'une catastrophe causée par l'homme. Bien que les taux demeurent stables, les primes sont basées sur le chiffre d'affaires brut des entreprises, et à ces causes, les assurés pourraient voir leur prime totale augmentée même si les taux demeurent stables. Comme la majorité des assurés participant au programme du CCAG n'a pas soumis de nouvelle demande au cours des trois dernières années, nous nous attendons à ce que cela ait un effet sur leurs primes lors du renouvellement prévu en 2008.

Après avoir agi comme courtier-représentant de notre programme d'assurance pendant 20 ans, Roger Brett prendra sa retraite et quittera Jardine Lloyd Thompson Canada Inc. au mois d'octobre 2007. M. Brett a été d'un soutien précieux au cours de son mandat. Jardine Lloyd Thompson Canada Inc. a nommé M. Ante Petricevic comme remplaçant de M. Brett. Cela fait plus d'un an que M. Petricevic participe aux activités du programme, aux réunions et aux négociations et le CARCP a confiance qu'il sera en mesure de nous fournir le même niveau de service. M. Brett agira comme conseiller au sein de Jardine Lloyd Thompson Inc. et aidera M. Petricevic et le CARCP lors du processus de renouvellement prévu en juin 2008. Le CARCP tient à profiter de l'occasion pour remercier M. Brett pour toutes ces années de loyaux services.

Le contrôle des sinistres demeure une initiative importante pour le CARCP, notre courtier et nos assureurs. Au cours de la dernière année, nous avons tenu un séminaire sur le sujet lors des assemblées générales annuelles de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador. Nous espérons en présenter d'autres en Colombie-Britannique et en Alberta en 2008. Toutes les associations qui désirent présenter un séminaire sur le contrôle des sinistres devraient communiquer avec le CARCP. En plus des séminaires, nous continuons de collaborer sur une base régulière avec nos assureurs à la rédaction de bulletins portant sur le contrôle des sinistres.

Le CARCP désire également rappeler aux associations et aux assurés que le *Guide de la prévention des sinistres et de gestion de la pratique* est disponible sur le site Web du CCAG. Pour ceux qui le désirent, le guide est également disponible en version imprimée, des frais d'impression et de livraison s'appliquent toutefois. Le CARCP met actuellement le contenu de sa brochure à jour et continue de présenter sa présentation PowerPoint de concert avec la présentation du CCAG lors de la plupart des assemblées générales annuelles des associations.

Bien que le CARCP parraine spécifiquement le programme du CCAG, car nous croyons qu'il s'agit là de la meilleure option, nous sommes à la disposition de tout arpenteur ou toute association ayant des questions concernant l'assurance responsabilité civile professionnelle, même s'ils sont assurés en dehors du programme du CCAG. Nous sommes disposés à répondre à toute question et à prodiguer des conseils éclairés aux arpenteurs et nous guiderons ces derniers dans la bonne direction afin qu'ils obtiennent l'expertise recherchée.

Le Comité continue à travailler avec notre courtier et nos assureurs afin d'offrir un programme d'assurance responsabilité civile professionnelle viable aux arpenteurs-géomètres du Canada. Nous délivrons actuellement quelque 450 polices protégeant environ 800 arpenteurs-géomètres qui réalisent pour environ 500 millions de dollars en travaux dans huit provinces et territoires. Nous considérons que le programme du CCAG est l'un des meilleurs dont peuvent se prévaloir les professionnels et qu'étant donné les conditions actuelles du marché, il est l'option la plus viable.

Nous sommes fiers de souligner que le nombre d'années d'expérience combinées des membres de notre comité excédait les 50 ans à l'automne 2007. Nous croyons que le CCAG, les assurés et les associations membres participantes sont reconnaissants du travail que nous accomplissons au sein du comité. Nous entretenons toujours de bons rapports avec notre courtier et nos assureurs et nous jouissons de leur entière collaboration lors des traitements des dossiers de

APPENDICE F1

réclamations.

F1 Rapport du CARCP 2007.doc

Le tout respectueusement soumis au nom du CARCP.

Gordon A. Webster
Président du CARCP